• Sécheresse 2011 : le même scénario que 1976 ?

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

L'été en Picardie est venu bien avant l'heure. Bien que l'extrême douceur que nous constatons depuis la fin mars soit assez agréable nous en voyons les conséquences avec un épisode de sécheresse fort et qui ne semble pas prêt de s'atténuer. 2011 pourrait être une nouvelle année de référence par rapport à 1976, à la différence que nos réserves d'eau souterraine sont plus fortes que 1976... mais la météo n'est pas des plus favorables pour les semaines à venir.

Le point sur la situation en Picardie :

La Somme : les trois quarts du département ont dépassé le seuil d'alerte (Vallée de la Selle, Arrière Littoral Picard, Scardon,...).



Concernant l'arrière Littoral Picard, deux facteurs peuvent se combiner pour expliquer cette tendance à la baisse qu'il conviendrait d'objectiver et de quantifier : la gestion des écoulements, des fossés, qui peut précipiter l'évacuation des eaux douces vers la mer en drainant le territoire et les prélèvements massifs dans la nappe, essentiellement attribuables à l'irrigation agricole.

Pour la première fois, nous avons observé de façon répétée l'irrigation de parcelles de blé dans la périphérie des zones humides arrière-littorales.

Si nous comprenons sans peine le choix fait par les agriculteurs d'exploiter une ressource précieuse pour leur activité et accessible à très faible coût, nous ne pouvons accepter que ces prélèvements mettent en péril l'avenir des zones humides que la France s'est engagée à préserver.

L'arrêté préfectoral «Sécheresse» est visible sur le site de la DDTM (http://www.somme.equipement.gouv.fr).

L'Oise : au 20 mai, 5 secteurs ont dépassé le seuil de vigilance fin avril, 3 secteurs ont dépassé le seuil d'«Alerte» : Celle - Evoisson, Matz et Nonette - Theve , Situation plus préoccupante pour la vallée de l'Automne qui est en situation de «crise».



Les arrêtés préfectoraux et la carte de la situation sont visibles sur le site de la DDT (http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr)

L'Aisne : Situation moins préoccupante, mais les rivières l'Ourcq, l'Oise, l'Aisne et la Serre sont placées en «Vigilance» depuis fin avril. La partie du bassin versant de l'Automne située dans le département de l'Aisne soit les communes de Coyolles, Villers-Cotterêts, Haramont et Largny sur Automne.

L'arrêté préfectoral est visible sur le site de la préfecture de l'Aisne (http://www.aisne.pref.gouv.fr).

Dans ce contexte et afin de préserver les zones humides, Picardie Nature demande de bien vouloir entreprendre les démarches nécessaires, avec l'ensemble des acteurs concernés et donc bien sûr la profession agricole, pour :

- préciser le diagnostic de situation,

- adopter les mesures qui s'imposent pour :

- mieux gérer les fossés et canaux afin d'éviter qu'ils ne conduisent à une évacuation abusive de l'eau et à un drainage des zones humides ;

- mettre un terme au comblement des mares que nous observons au bord même des routes sans réaction de la puissance publique alors qu'elles abritent des espèces protégées ;

- maîtriser les comportements adaptatifs qui en découlent (comme des opérations de pompage dans ces canaux par des particuliers qui essaient de compenser la baisse de la nappe par une alimentation artificielle de leurs mares) ;

- maîtriser les volumes d'eau prélevés par l'agriculture, activité dont la consommation nette d'eau est de loin la plus préoccupante ;

- inciter les collectivités locales à mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des citoyens afin qu'ils économisent l'eau et à adopter elles-mêmes, dans leur gestion, des comportements économes.

